Programme Zones Humides : restauration de prairies humides Douron

SYNDICAT MIXTE DU TREGOR

ANNEE 2018

MARCHE N° 2018-05

ACTE D'ENGAGEMENT
LOT N°2
BROYAGE OU FAUCHE - RESTAURATION

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION

- Pouvoir adjudicateur : le Syndicat mixte du Trégor (SMT), représenté par son Président.

Comptable assignataire : Trésorerie Morlaix Municipale, place du Pouliet CS 27907 29679 Morlaix Cedex

Correspondant : Yann LARHANTEC - ☏ : 02-98-15-15-21

- Objet du marché : la présente consultation concerne des travaux de restauration et d'entretien de zones humides programmés en 2017 sur le territoire d'action du Syndicat.

ARTICLE 2. ENGAGEMENT DU CANDIDAT

2.1. Identification et engagement du candidat

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières, et conformément à leurs clauses et stipulations,

☐ Le signataire

☐ S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;
[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Syndicat mixte pour la gestion des cours d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix
Place O. Krebel CS 60999 29679 MORLAIX CEDEX Tél: 02 98 15 15 15
Courriel : zoneshumides@syndicat-tregor.fr

☐ engage la société ..... sur la base de son offre ;
[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

☐ L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;
[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. Identifier le mandataire désigné pour représenter l'ensemble des membres du groupement et coordonner les prestations.]
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

à exécuter les prestations demandées dans le CCATP aux prix indiqués dans le présent acte d'engagement.

2.2. Répartition des prestations en cas de groupement conjoint

Désignation des membres du groupement conjoint	***Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint***	
	Nature de la prestation	**Montant HT de la prestation**

2.3. Délai de validité de l'offre

L'offre me lie si son acceptation m'est notifiée dans un délai maximum de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Syndicat mixte pour la gestion des cours d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix
Place O. Krebel CS 60999 29679 MORLAIX CEDEX Tél: 02 98 15 15 15
Courriel : zoneshumides@syndicat-tregor.fr

ARTICLE 3. PRIX

BROYAGE OU FAUCHE DE PRAIRIES HUMIDES – RESTAURATION :

POSTE	QUANTITE	UNITE	PRIX UNITAIRE HT	TOTAL € HT	TAUX TVA	TOTAL € TTC
Broyage ou Fauche-Restauration	3.04	ha				

Aucune variante ni prestation supplémentaire ou alternative n'est autorisée.

Les sommes seront versées sur le compte bancaire suivant :

RIB	
IBAN	
BIC	

ARTICLE 4. SIGNATURE DE L'OFFRE PAR LE CANDIDAT

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Syndicat mixte pour la gestion des cours d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix
Place O. Krebel CS 60999 29679 MORLAIX CEDEX Tél: 02 98 15 15 15
Courriel : zoneshumides@syndicat-tregor.fr

ARTICLE 5. MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement fera éventuellement l'objet d'un acompte au cours de la réalisation de la prestation. Préalablement à chaque facturation, une visite du ou des sites avec signature d'un procès-verbal de réception de travaux sera réalisée.

ARTICLE 6. DÉCISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

(*Page réservé à la personne publique*)

Compte tenu de l'acceptation de la solution de base **pour un montant hors taxe de :**
(en chiffres) .....

(en lettres) .....
.....
.....

Soit un montant toutes taxe comprises de :
(en chiffres) .....

(en lettres) .....
.....
.....

<u>Visa</u> : Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

Fait en un seul original,

A Morlaix, Le .....

Le Président du Syndicat mixte du Trégor

Syndicat mixte pour la gestion des cours d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix
Place O. Krebel CS 60999 29679 MORLAIX CEDEX Tél: 02 98 15 15 15
Courriel : zoneshumides@syndicat-tregor.fr